BULLETIN D'ADHÉSION 2021
SENS COMMUN + LES RÉPUBLICAINS

Le mouvement conservateur Sens Commun est partenaire des Républicains (LR).

En adhérant à Sens Commun, vous devenez adhérent de plein droit des Républicains pour mieux y défendre vos convictions.

Je choisis mon adhésion pour 2021

☐ **Je ne suis pas adhérent Les Républicains pour 2021**

et je veux adhérer à Sens Commun (adhésion Sens Commun +LR)

☐ **Adhésion simple** : **30€** de cotisation, soit **10,20€** après réduction d'impôt

☐ **Adhésion couple** : **40€** de cotisation, soit **13,60€** après réduction d'impôt

☐ **Adhésion réduite** : **15€** de cotisation, soit **5,10€** après réduction d'impôt

(réservée aux - de 30 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)

☐ **Je suis déjà adhérent Les Républicains pour 2021**

et je veux adhérer à Sens Commun

Mon n° de carte LR : _____

☐ **Cotisation réduite** : **10€**, soit **3,40€** après réduction d'impôt

ATTENTION adhésion réservée exclusivement aux membres des Républicains dont l'adhésion est à jour pour 2020. SI couple, remplir un bulletin par personne.

☐ **Je fais un don supplémentaire** pour le développement de Sens Commun : 100% de votre don reste à Sens Commun*

Les ressources provenant des seules adhésions ne permettent pas à notre mouvement de se financer. Nous vous remercions par avance de votre confiance et de votre générosité.

☐ **100€** (**34,00€** après réduction) ☐ **40€** (**13,60€** après réduction) ☐ **60€** (**20,40€** après réduction) ☐ Autre montant : _____€

MONTANT TOTAL À RÉGLER :_____€

Merci de remplir ce formulaire en lettres majuscules accentuées

*Champs obligatoires

Je souhaite : ☐ **Adhérer à Sens Commun** ☐ **Renouveler mon adhésion à Sens Commun**

PREMIER ADHÉRENT

Civilité* : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom* : …… Prénom* : ……

Adresse* : ……

Code postal* : _ _ _ _ _ Ville* : …… Pays* : …… Nationalité*: ……

Né(e) le* : _ _/_ _/_ _ _ _ Tél fixe : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Tél portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Email* : …… Profession ou mandat :……

Si adhésion de couple : (si vous avez déjà adhéré aux LR pour 2020, merci remplir un bulletin par personne) **:**

Je souhaite : ☐ **Adhérer à Sens Commun** ☐ **Renouveler mon adhésion à Sens Commun**

DEUXIÈME ADHÉRENT (si couple)

Civilité* : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom* : …… Prénom* : ……

Adresse* : ……

Code postal* : _ _ _ _ _ Ville* : …… Pays* : …… Nationalité*: ……

Né(e) le* : _ _/_ _/_ _ _ _ Tél fixe : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Tél portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Email* : …… Profession ou mandat : ……

A retourner accompagné de votre chèque à l'ordre de AFPSC à

Association SC - 75 rue de Lourmel - 75015 Paris

Je certifie sur l'honneur que* : ☐ Je suis une personne physique et le règlement de ma cotisation ne provient pas du compte d'une personne morale (société, association, collectivité...), le paiement de ma cotisation provient de mon compte bancaire personnel ou de celui de mon conjoint, concubin, ascendant ou descendant. Je suis de nationalité française ou résidant en France. conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988.

Date : Signature

Lieu :

* Les partis politiques ne peuvent accepter de dons que par l'intermédiaire d'un mandataire financier ou d'une association de financement agréée. Vos dons à Sens Commun sont reçus par **l'Association de Financement du Parti Sens Commun** agréée en Préfecture en qualité d'association de financement, le 4 novembre 2013. ** **Plafond légal annuel** : Dans le cadre de la Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la Loi n°2017-286 du 6 mars 2017. L'article 11-4 dispose: "les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. Par exception, les cotisations versées par les titulaires de mandats électifs nationaux ou locaux ne sont pas prises en compte dans le calcul du plafond mentionné au premier alinéa. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués(...) L'article 11-5 de la Loi n°88-227 précise que "les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-2-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende". **Protection des données personnelles:** Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la